

Les Jeunes Professionnels Français recrutés dans le cadre de l'accord tuniso-français
relatif à l'échange de jeunes professionnels

Les pièces à fournir pour l'établissement

1. Contrat de travail (jeune professionnel français) signé par les l'employeur et l'employé.
2. Copie de l'immatriculation fiscale (code T.V.A).
3. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
4. Copie du Passeport.
5. fiche de candidature + une photo.
6. engagement de retour
7. CV.
8. Copies des références professionnelles ou des diplômes
9. 2 timbres fiscaux de 05 dinars chacun.